

DECRET N°2008-256 DU 19 MAI 2008

portant nomination des Directeurs Départementaux de la Prospective et du Développement du Ministère d'Etat Chargé de la Prospective du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant Composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2008- 107 du 10 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique ;
- Vu** le décret n° 2008-111 du 12 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Sur** proposition du Ministre d'Etat, Chargé de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 avril 2008 ;

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Sont nommées respectivement Directeurs des Services Techniques du Ministère d'Etat, Chargé de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique, les personnes dont les noms suivent. Il s'agit de :

- Directeur Départemental de la Prospective et du Développement du Borgou et de l'Alibori : Monsieur Chabi Hamidou KPYO
- Directeur Départemental de la Prospective et du Développement de l'Ouémé et du Plateau : Monsieur Lucien AHLONSOU
- Directeur Départemental de la Prospective et du Développement Du Zou et des Collines : Monsieur Amoussou Damase MISSEGBETCHE
- Directeur Départemental de la Prospective et du Développement de l'Atlantique et du Littoral : Madame Françoise Mahoussi ALLODJOGBE
- Directeur Départemental de la Prospective et du Développement du Mono et du Couffo : Monsieur Jean Thomas TOHOUÉGNON
- Directeur Départemental de la Prospective et du Développement de l'Atacora et de la Donga : Monsieur Amadou BARASSOUNON ALI

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 19 mai 2008

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective,
du Développement et de l'Evaluation
de l'Action Publique,

Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Soulé Mana LAWANI

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MEF 4 MECPDEA 4 AUTRES
MINISTERES 24 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC-IGE 4 GCOMB-DGCST-
INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSES 05 JO 1.